



L'an deux mil treize, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 11 juillet se sont réunis en la salle commune, sous la présidence de Monsieur Eric A. PETAT, Maire de Quiers sur Bezonde.

Présents : Eric A. PETAT, Patrice PILTE, Michèle PAVARD, Pascale ARCHENAU, Bruno ROILLE, Marie-Claude ASSELIN, Maurice BEAUVALLET, Luc LEJEAU, Philippe CHAVANEAU, Michel COUROUX, François POTTEAU, Cécile DELAVEAU.

Absents excusés : Véronique BARBEILLON, Maurice CHAOUAT, Magali

BEAUVALLET

Secrétaire de séance

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants : 12

Ordre du jour

#### **FINANCES :**

- Régie cantine tarif 2013/2014 : **3.57 €** le repas, régularisations 2012/2013, restitution des cartes non utilisées, commande nouvelles cartes au nombre de 900
- Approvisionnement compte 6718 : 1000.00 € prélevés sur le compte 655427
- Approvisionnement compte 73925 : 2558.00 € prélevés sur le compte 6554
- Dématérialisation finances et délibérations signature convention avec la Sous-préfecture.

#### **TRAVAUX MAIRIE**

- Avenant lot 1 : linteau béton deux fenêtres 902.00 €
- Modification travaux menuiseries extérieures, remplacement des volets par des rideaux intérieurs (occultant salle de réunion et à lamelles dans les autres pièces). Choisir les coloris des stores
- Avenant maîtrise d'œuvre, modification de la base initiale remplacée par le montant du marché

#### **TRAVAUX VOIRIE**

- Les travaux de mise en sécurité : dès que le chiffrage sera connu, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général, les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2014. En parallèle il sera demandé à la DRD la possibilité de refaire l'enrobé rue de la mairie, croisement silo.

L'appel d'offres comprend des travaux tranches ferme et conditionnelle, les premiers travaux de voirie pure seront réalisés courant septembre 2013.

### Questions diverses

Monsieur le Maire relit le compte rendu et demande à chacun de s'exprimer. .

#### **PADD**

Monsieur Michel Couroux dit que la dernière réunion sur le zonage et la réglementation a été très intéressante et que chaque commune a pu s'exprimer, Patrice Pilté n'a pas le même avis, il dit que le bureau d'études n'apporte pas les réponses aux questions telles que : le coefficient de rétention, a-t-il été pris en compte, sommes-nous en adéquation avec le SCOT ? Comment est calculé le nombre de terrains à construire ? ...

Monsieur Pilté rappelle que le conseil devra se réunir pour définir le zonage de la commune et ne pas laisser le bureau d'études décider, il cite quelques terrains inscrits en tant que dents creuses dont la situation ne permet pas de construction, trop étroits, trop humides... beaucoup d'incohérences entre le plan papier et la réalité.

Une prochaine réunion est programmée à Beauchamps le 22 juillet qui va aborder le règlement, Monsieur Patrice Pilté demande que la secrétaire participe à ces réunions.

Les autres sujets du compte rendu n'appellent aucune remarque de la part des membres du conseil. Patrice Pilté dit qu'il ne signera pas le dernier compte rendu.

### **FINANCES**

#### **Régie Cantine**

##### **7.1.6.2013. 23**

Le SIRIS dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet dernier a fixé le prix des repas servis aux enfants des écoles maternelles et primaires soit 3.57 € pour l'année scolaire 2013/2014.

Le conseil approuve ce prix et décide :

- d'éditer les nouvelles cartes pour l'année 2013/2014 avec autorisation de Monsieur le Trésorier,
- détruire le reliquat des cartes éditées pour l'année scolaire 2012/2013,
- faire le bilan des cartes vendues et des repas facturés à la commune,
- Restituer aux parents qui le souhaitent les cartes non utilisées pour une utilisation sur l'année 2013/2014,
- Rembourser les repas restant sur les cartes et qui ne pourront pas être utilisées sur la prochaine année (départ pour le collège ou déménagement)
- Facturer les repas qui n'ont pas fait l'objet d'achat de carte.



## **Décision modificative**

### **7.1.1.2013.24**

Lors de la réunion de conseil du 18.06.2013, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir des crédits sur les comptes 6718 pour la somme de 1000.00 € et 73925 pour la somme de 2558.00 €

Afin de permettre les opérations, le conseil décide de prélever la somme de 1000.00 € sur le compte 655427 et 2558.00 € sur le compte 6554 et de les affecter respectivement sur les comptes 6718 et 73925.

## **Dématérialisation finances et délibérations signature convention avec la Sous-préfecture.**

### **7.1.2.2013.25**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1 et R2131-1 à 4,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture et des documents budgétaires,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société SEGILOG a été retenue pour être le tiers de télétransmission,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré:**

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité y compris les documents budgétaires,
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de la Sous-Préfecture de Montargis pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Loiret, représentant l'Etat à cet effet ;

## **TRAVAUX MAIRIE**

### **Avenant N° 1 Lot 1**

#### **1.7.1.2013.26**

Le Maire informe le niveau d'avancement des travaux d'agrandissement de la mairie et dit qu'un avenant a été présenté par l'architecte concernant la création de deux linteaux béton pour les deux fenêtres pignon ouest. Ces fenêtres existantes mais closes n'étaient pas complètement achevées, il manquait les linteaux à la grande surprise de l'architecte.

Pour les remettre en service, comme il est prévu dans le marché, le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise Charpentier de présenter un devis pour les travaux nouveaux. Le montant est de 902.00 € HT.

Le conseil après avoir entendu ces informations accepte l'avenant N° 1 lot 1 pour un montant de 902.00 €

### **Menuiseries extérieures :**

Lors de la réunion du 18.06.2013, le conseil a décidé de supprimer les volets roulants et de les remplacer par des stores à bandes verticales dans les bureaux et des stores occultants dans la salle de réunion. L'entreprise TRIOGLAS lot 7 a été sollicitée pour faire une nouvelle proposition qui prendra en compte ces nouvelles

informations, l'installation d'une imposte au-dessus des sanitaires de miroirs à l'entrée et de l'enseigne mairie.

### **Maitrise d'œuvre**

#### **1.6.2013.27**

La mission de base de l'architecte a été calculée sur le prix des estimations sans tenir compte des travaux tranche conditionnelle.

Le Maître d'œuvre présente un avenant qui reprend la somme totale du marché après ouverture des plis soit **261 620.17 €**.

Après avoir entendu cette information le conseil accepte l'avenant N° 1 maitrise d'œuvre dont les honoraires seront calculés sur la somme de 261 620.17 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

### **TRAVAUX VOIRIE**

La société ECMO a établi des estimatifs pour les travaux inscrits au budget primitif 2013

1. Chemin de la Martinière
2. Chemin de Vaubignon et entrée chemin route d'Orléans à hauteur du N°726
3. Trottoirs rue du Hallier
4. Mise en sécurité rue de la Mairie : subvention attendue du Conseil Général

Les travaux seront présentés sous la formule tranche ferme N° 1-2-3 et tranche conditionnelle N°4.

Les travaux de sécurité feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général et ne seront réalisés qu'en 2014. Par ailleurs, le conseil municipal demande à la DRD s'il peut être programmé en même temps la reprise des bitumes entre la mairie et le silo.

L'appel d'offres sera publié sur le site marchés-publics.info et dans la presse locale, annonces légales. Les entreprises auront environ 1 mois et 10 jours pour répondre.

### **ADAPA CANTON DE BELLEGARDE**

#### **5.3.2013.28**

Le conseil désigne Mme Pavard Michèle en tant que représentante de la commune de Quiers sur Bezonde au sein de l'ADAPA du canton de Bellegarde.

### **Fête du 14 juillet**

#### **7.5.3.2013.29**

La fête du 14 juillet a fait de nombreux heureux, les habitants ont été très satisfaits des nouveaux jeux proposés. Le coin restauration a bien fonctionné, toute la marchandise a été vendue, recettes brutes 1260.00 €. Les associations, SEPAB, BCCQB, MJC tir à l'arc ont permis aux enfants et adultes de s'exprimer et le conseil décide que ces trois associations recevront chacune la somme de 100.00 € qui seront imputés sur le compte 6574 et prélevés sur le compte 655401 (SIRIS).

Monsieur Petat remercie chaleureusement les conseillers municipaux et bénévoles qui ont réussi à offrir une belle fête à la population.

## Questions diverses



### **Vidéo protection**

Monsieur Petat évoque les dégradations qui ont été faites à la piscine et souhaite en tant que Président du GIVB installer des vidéo protections et sollicite le conseil pour en installer sur des sites sensibles de la commune.

### **ARF**

Monsieur Patrice Pilté dit que les ARF organisent le 19 septembre prochain les assises du fleurissement à Montargis.

Il est proposé de faire un pôle rappelant le salon Nature et Cité et de se grouper avec les rosiéristes pour représenter le canton. La commune prendrait un stand pour présenter une commune 4 fleurs, le groupement des rosiéristes et la Communauté de Communes.

Les ARF souhaiteraient récupérer le fichier que la commune a mis en place à l'occasion du Salon Nature et Cité en particulier les fichiers des départements limitrophes de la région Centre. Le conseil donne son aval et en contrepartie demande la gratuité du stand.

Monsieur Pilté Patrice est chargé de donner ces informations aux organisateurs.

### **GIVB**

#### **Nouveau forage**

Monsieur Pilté Patrice informe Monsieur Petat, Président du GivB que l'entreprise Habert très proche du nouveau forage et certainement concernée par le périmètre de protection rapproché, souhaite obtenir des précisions quant aux prescriptions sanitaires qui seront édictées lors de la mise en service du forage.

Monsieur Petat propose une rencontre entre Monsieur CHIGOT maitre d'œuvre et l'entreprise Habert pour que des explications soient fournies à cette entreprise.

### **Inondations**

Monsieur Maurice Beauvallet signale que le terrain de Mme Sellier, route de Lorris a encore inondé malgré les travaux réalisés il y a quelques temps.

Monsieur Jacquet s'est rendu sur place et pense avoir trouvé la faille, une canalisation mal positionnée. Monsieur Luc Lejeau pense que le rattrapage de niveau va être difficile a réalisé.

Un rendez-vous sera pris avec Messieurs Jacquet, Luc Lejeau, Patrice Pilté et Maurice Beauvallet pour comprendre le phénomène. Monsieur Patrice Pilté évoque le problème de drainages agricoles endommagés qui ne feraient plus leur travail et par conséquent, lors de fortes pluies, les eaux ne pouvant plus s'écouler par les drains se répandraient sur la propriété de Mme Sellier. Monsieur Maurice Beauvallet dit que ce phénomène n'existe que depuis que le chemin piétonnier a été réalisé et que les fossés ont été busés.

### **Ligne de chemin de fer**

Le conseil évoque l'entretien de la ligne, et dit que des broyages seront effectués sur les parties gagnant sur les riverains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures quinze.